



SYNDICAT CGT DES CHEMINOTS DE CALAIS ET ENVIRONS
Bourse du travail , place Crèvecoeur
62100 Calais

LA CGT UNITAIRE - RESPONSABLE - OFFENSIVE
cgtcheminotscalais@live.fr



Aux Directions SNCF du Nord Pas de Calais

Calais le 15/04/2020

Mesdames, Messieurs, les dirigeants d'établissements.

Alors que Monsieur le président Farandou louait le professionnalisme et l'engagement sans faille de tous les Cheminots pendant cette période de crise sanitaire, la direction du GPU a prit la décision d'appliquer la loi dite d'urgence sanitaire en imposant la prise de repos compensateurs à vos agents. Ceci, à priori, en respect d'une note de la direction des ressources humaines groupe qui a édité ses recommandations. Cette note se voulait préciser « les règles habituelles en matière de gestion des congés afin d'assurer à tous les salariés un traitement équitable de leurs situations individuelles ».

Règles qui auraient pour but d'imposer le dépôt de repos (RN, RU, RQ...) acquis en compensation des contraintes imposées par la production ferroviaire et la continuité du Service Public (horaires décalés, atypiques, travail de nuit, dimanches et fêtes, etc..). Ainsi qu'aux congés, acquis pour permettre aux salariés d'avoir accès aux loisirs, aux vacances, au temps libre etc.

Mesure intolérable qui signifie aux Cheminots que s'ils sont confinés à domicile c'est pour convenances personnelles et non par responsabilité collective. En agissant ainsi, vous désavouez fortement l'investissement de la famille cheminote qui œuvre depuis le début de cette crise pour que le Service Public Ferroviaire puisse continuer à exercer ses missions essentielles pour la Nation, dans l'ensemble de ses composantes Fret et Voyageurs. C'est d'ailleurs ce même investissement pour le Service Public qui guide les cheminots tout au long de l'année.

Aujourd'hui, certains de vos collaborateurs laisseraient entendre que cette mesure serait issue d'un accord entre les Organisations Syndicales et la direction du groupe lors d'une téléconférence !

Ceci est clairement MENSONGER et s'il fallait le réaffirmer, il n'y a pas l'accord de La CGT !

Nous dénonçons avec force l'application des ordonnances gouvernementales en la matière contenues dans le Temps Réel n°35 du 1er avril 2020 édité par la direction SNCF. Les Cheminots n'ont pas à endurer la perte de leurs congés ou de leurs repos **dans un contexte qu'ils n'ont pas choisi et qu'ils subissent**. Par ailleurs, ils œuvrent précisément à la solidarité concrète chaque jour en assurant leurs missions, ou en étant confinés pour empêcher la propagation du virus.

En ce sens, l'appel de la direction SNCF « à la solidarité nationale », relayée par les dirigeants régionaux, est parfaitement indécent. Les Cheminots, de par leurs métiers, leurs fonctions et leur attachement indéfectible à assurer la continuité du Service Public Ferroviaire au cœur d'une crise sanitaire et sociale sans précédent, n'ont pas de leçon de ce type à recevoir.

À cette pratique socialement contestable vous ajoutez l'organisation de la production de façon partielle pour laquelle les mesures de protection de vos agents ne sauraient souffrir, La CGT s'exprimera dans les CSE sur ce dernier point et sera extrêmement vigilante aux conditions de mise en place de cette activité partielle, venant s'ajouter aux autres mesures en place comme le télétravail, ou la réserve en confinement par exemple.

Parallèlement à ces dispositions et malgré vos difficultés à protéger nos collègues par vos retards de fournitures de gels hydroalcooliques et de masques conformes aux préconisations médicales, vous envisagez la reprise des trafics ferroviaires alors que le gouvernement prolonge le confinement.

Si la limitation de la production s'impose pour limiter la propagation du virus, cela ne peut s'accompagner d'une limitation de la rémunération et le besoin de véritables Négociations Annuelles Obligatoires se fait plus fort en cette période de crise après plusieurs années de gel des salaires.

Après l'action de grève contre la réforme systémique des retraites dans laquelle les Cheminots ont encore payé un lourd tribut dans la défense de leurs droits et de ceux des générations futures, vous ne pouvez les sanctionner davantage financièrement par la reprise de repos compensateurs chèrement et légitimement gagnés !

La reprise du travail pour faire rouler les trains ne pourra intervenir qu'après le feu vert du gouvernement et avec des Cheminots qui se sentiront vraiment protégés.

Les dizaines de milliers de suppressions d'emploi, les externalisations, l'éclatement de l'entreprise publique, vos politiques salariales ne pourront continuer dans le système d'après.

Les Cheminots ont été échaudés par la gestion de cette pandémie et les retards vécus pour leurs protections, entre les décisions gouvernementales et le temps qui a été mis pour en vérifier l'application sur le terrain, avec pour certains établissements une interprétation des directives nationales contraire à la protection des agents en les exposant inutilement par la réalisation de tâches non-essentielles à la continuité des circulations.

Ces nouvelles annonces de repos imposés pendant le confinement ainsi que vos tentations de leur faire reprendre le travail sans concertation et sous la pression amplifieront la tension sociale que le président du GPU Monsieur Farandou souhaitait voir apaisée.

C'est pourquoi, nous vous informons que La CGT refuse ce dispositif et vous demande de ne pas appliquer **ces règles qui ne sont pas des obligations mais bien des préconisations**. Aussi, vous avez toutes libertés pour ne pas les mettre en œuvre.

La CGT n'accompagnera pas la régression sociale sous couvert « d'union sacrée », nous ne vous soutiendrons pas dans vos choix de perte de repos. **Et les cheminots seront vigilants quant à la reconnaissance et la considération qu'ils sont en droits d'attendre de leurs dirigeants.**

Dans l'attente que vous renonciez à ces dispositions, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les dirigeants SNCF en Nord-Pas de Calais, en mes sentiments les plus respectueux.

Pour le Syndicat CGT des Cheminots de Calais et environs
Emmanuel Duflos

